

Message du président-directeur général

C'est avec plaisir et fierté que je vous présente le *Rapport annuel de gestion 2010* de la Régie des rentes du Québec, lequel témoigne de l'engagement de l'ensemble de l'organisation à offrir des services de qualité aux citoyens.

L'année 2010 se démarque des précédentes avec un exercice financier qui se termine au 31 décembre à la suite de la sanction, en octobre 2009, de la *Loi concernant la gouvernance de la Régie des rentes du Québec et modifiant diverses dispositions législatives*. Ainsi, exceptionnellement en 2010, l'exercice financier ne compte que neuf mois. Bien que cette année ait été de courte durée, vous constaterez que la Régie a relevé le défi qu'impliquait ce changement avec des réalisations et des résultats à la hauteur de sa réputation d'excellence.



Les efforts constants et le travail assidu du personnel de la Régie ont sans contredit mené aux résultats fort appréciables que nous connaissons aujourd'hui touchant les engagements envers la population, décrits dans notre *Déclaration de services aux citoyens*, de même que l'atteinte des objectifs de notre *Plan d'action 2010*. Ainsi, à l'aube de la dernière année de notre *Plan stratégique 2006-2011*, nous sommes confiants de franchir avec succès cette étape finale tout en ayant le souci de contrôler nos dépenses malgré une hausse constante de notre clientèle. À ce titre, la Régie souscrit à la volonté gouvernementale de limiter l'augmentation de ses dépenses, énoncée dans la *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette*. Le conseil d'administration de la Régie a d'ailleurs adopté une politique pour réduire les dépenses de fonctionnement de nature administrative, laquelle a été approuvée par le gouvernement en janvier 2011.

L'avenir du système de retraite

Un des principaux rôles de la Régie est de contribuer à la sécurité financière à la retraite des Québécoises et Québécois. Dans cette optique, elle a poursuivi ses efforts pour que le Régime de rentes du Québec et les régimes complémentaires de retraite continuent de répondre aux besoins de la population.

L'*Analyse actuarielle du Régime de rentes du Québec au 31 décembre 2009* a été déposée à l'Assemblée nationale le 10 décembre 2010, conformément à la *Loi sur le régime de rentes du Québec*. Les résultats de cette analyse démontrent que si le taux de cotisation actuel de 9,9 % est suffisant pour verser des prestations jusqu'en 2039, il n'assure toutefois pas un financement stable du Régime à long terme. La pression financière sur le Régime s'est accentuée depuis l'analyse actuarielle de 2006 puisque le taux de cotisation d'équilibre est passé de 10,54 % à 11,02 %. Ces résultats font ressortir la nécessité d'apporter des modifications au Régime. Dans la foulée de la consultation publique sur le Régime de rentes du Québec, tenue en 2009, la Régie travaille à la préparation de modifications législatives qui tiennent compte des travaux de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale. Le gouvernement a d'ailleurs fait connaître récemment sa volonté d'augmenter progressivement le taux de cotisation, afin de le rapprocher du taux d'équilibre et d'assurer ainsi la pérennité du Régime.

Je tiens à souligner la bonne performance du fonds du Régime de rentes du Québec en 2010. Comme il a été annoncé, l'année 2010 a connu un rendement de 14,3 %. Pour la période de neuf mois correspondant à l'exercice financier de la Régie, ce rendement a été de 11,4 %; il a contribué à augmenter la réserve du fonds de plus de 3 milliards de dollars, pour atteindre 33,9 milliards.

Par ailleurs, l'évolution du cadre législatif des régimes complémentaires de retraite dans le contexte économique actuel prend toute son importance. Pour certains employeurs, le fardeau financier que représentent les coûts de leurs régimes de retraite a augmenté de façon considérable et la survie de ces régimes est menacée. Pour assurer la continuité des régimes existants et maintenir la confiance en cet instrument d'épargne-retraite, la Régie a poursuivi les travaux amorcés l'an dernier.

Ainsi, en décembre 2010, la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* a été modifiée afin de permettre aux retraités et aux travailleurs touchés par l'insolvabilité de leur employeur de confier temporairement l'administration de leur rente à la Régie. Cela leur procure ainsi une protection équivalente à celle offerte, depuis janvier 2009, en cas de faillite d'un employeur. Ces nouvelles dispositions légales s'inscrivent dans la recherche d'un juste équilibre entre la survie des entreprises, le maintien des emplois et la protection des retraités et bénéficiaires. De plus, les particularités de certains régimes de retraite ou de certaines catégories de régimes requièrent des interventions réglementaires pour définir des règles mieux adaptées à leur réalité; le *Règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire*, adopté en juin dernier, en est un exemple.

Enfin, la Régie demeure à l'affût de ce qui se passe ailleurs au Canada en participant aux discussions de groupes de travail des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, en vue d'une amélioration continue du système de retraite.

La poursuite des projets de transformation

Depuis quelques années, la Régie transforme et améliore ses façons de faire afin de les adapter à l'augmentation de la clientèle et au renouvellement du personnel, et ce, tout en continuant à répondre aux attentes des citoyens. Les défis sont considérables puisque cette transformation implique une modernisation importante de la prestation de services et des systèmes informatiques. De surcroît, il faut constamment tenir compte de la capacité organisationnelle à mettre en œuvre de tels changements avec les ressources humaines et financières disponibles. Le *Plan de transformation 2010-2015* s'avère donc un outil d'aide à la décision fort précieux, qui fournit l'information essentielle à la transformation des processus prioritaires et à l'optimisation des investissements.

Ainsi, l'année 2010 a été marquée par des projets de transformation qui ont pris leur vitesse de croisière et qui commencent déjà à porter leurs fruits. D'une part, le processus d'attribution de la rente de retraite est en cours de modernisation : les citoyens peuvent maintenant la demander par téléphone et, dans certaines situations, la Régie peut leur acheminer un formulaire de demande déjà rempli qu'ils ont simplement à valider et à signer. D'autre part, depuis novembre dernier, un dossier en ligne pour le citoyen est accessible sur le site Web de la Régie. Désormais, en accédant à *Mon dossier* et en s'authentifiant, le citoyen pourra lui-même prendre connaissance de l'information personnelle que possède la Régie à son sujet ainsi que des services se rattachant à sa situation.

La Régie s'est dotée d'un cadre de référence en gestion du changement, qui contribuera assurément au succès de cette transformation. Ce cadre comprend les activités requises pour gérer les risques, les enjeux et les conséquences humaines; il assure ainsi une préparation adéquate des personnes qui seront touchées par ces changements.

Mes remerciements

Au terme de cette année, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance aux deux ministres qui ont assumé successivement la responsabilité de la Régie. Ma gratitude va tout d'abord à M. Sam Hamad, qui a, avec son équipe, soutenu et fait progresser plusieurs projets de la Régie au cours des dernières années. Je voudrais également remercier M^{me} Julie Boulet qui, en août dernier, a pris la relève de M. Hamad et s'est vite familiarisée, ainsi que les membres de son cabinet, avec les enjeux de la Régie. J'adresse aussi mes remerciements à M^{me} Yolande James, ministre responsable de la Famille, pour la confiance qu'elle nous a témoignée dans l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants.

Je ne saurais passer sous silence la contribution des membres du conseil d'administration. Leur appui et leur engagement constituent des atouts indispensables qui font en sorte que la Régie demeure une organisation rigoureuse et performante. Je tiens à souligner la nomination de M^{me} Francine Martel-Vaillancourt à titre de présidente du conseil d'administration de la Régie. Elle devient la première présidente du conseil d'administration à la suite de l'assujettissement de notre organisme à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, qui distingue cette fonction de celle de président-directeur général. La Régie pourra certainement tirer profit de la vaste expérience de M^{me} Martel-Vaillancourt en matière de gouvernance des organismes publics et de fonctionnement de l'appareil gouvernemental. Son entrée en fonction nous permettra de poursuivre et de compléter les travaux amorcés en vue de réviser notre gouvernance. Je veux d'ores et déjà l'assurer de mon entière collaboration ainsi que de celle de toute l'organisation.

Enfin, je remercie tout spécialement l'équipe de gestion de la Régie pour sa contribution essentielle à l'atteinte de nos objectifs et à notre bonne performance. Je me dois aussi de mentionner l'immense et minutieux travail accompli par le personnel et les équipes internes de la Régie pour assurer à notre clientèle un service de première qualité, et ce, aux meilleurs coûts possible. Nous sommes d'ailleurs toujours soucieux de conserver la confiance que la population québécoise nous témoigne depuis longtemps.

Finalement, je vous invite à lire ce rapport annuel de gestion, lequel fait état de l'ensemble de nos réalisations. Vous découvrirez que la Régie des rentes du Québec est une organisation orientée vers l'avenir, qui a à cœur l'amélioration continue de ses services et la satisfaction de sa clientèle.

Le président-directeur général,

ANDRÉ TRUDEAU